

*Accords fiscaux—Loi*

Le gouvernement dit que ces mesures diminuent seulement l'augmentation prévue et qu'en fait, les gouvernements provinciaux toucheront un montant plus important. En réalité, ce montant n'augmentera pas aussi vite que les dépenses. La qualité de l'enseignement et des services de santé va donc en souffrir.

Les provinces obtiendront moins que le montant sur lequel elles comptaient pour financer l'enseignement et la santé. Si elles décident de consacrer à ces domaines de l'argent qui devait servir à d'autres fins, elles devront réduire d'autres services. Cette loi ne touche donc pas seulement la santé et l'enseignement. Tout le réseau de services sociaux du Canada dépend du partage des frais sur lequel le gouvernement fédéral et les provinces se sont entendus dans les années 60. Cette mesure va démanteler ce réseau de services.

D'autre part, les conservateurs trahissent une promesse de plus. Au cours de la campagne électorale, ils n'avaient cessé de promettre qu'ils rétabliraient la formule de financement de 1977 même s'ils ne pouvaient pas dédommager les provinces pour les pertes subies à cause du programme de 6 et 5 p. 100. Ils s'y étaient engagés. Ils avaient promis de consulter régulièrement les provinces comme le prévoyait l'entente initiale et de s'entendre avec elles sur les objectifs du Canada relativement à l'enseignement postsecondaire. C'est ce qu'ils ont promis. En réalité, le gouvernement fédéral impose cette mesure sans consulter personne. Je sais que les députés d'en face prétendent le contraire, mais cette mesure a été présentée à l'issue de la conférence fédérale-provinciale et le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré que le gouvernement fédéral allait immédiatement réduire le taux d'augmentation des contributions fédérales. Que vous parliez de compressions, de réduction des augmentations ou de réduction de la croissance, c'est du pareil au même. Le gouvernement enlève aux provinces une grosse somme d'argent sans les consulter.

Comme on l'a souvent répété, certaines provinces n'en souffriront peut être pas beaucoup. L'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, l'Ontario sentiront ces compressions mais elles disposent sans doute de suffisamment de ressources pour compenser cette perte dans une certaine mesure. Par contre, d'autres provinces comme l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve ne peuvent pas trouver l'argent supplémentaire dont elles ont besoin, non seulement pour améliorer la qualité de leurs services de santé et d'éducation, mais même pour les maintenir à leur niveau actuel. Si vous n'obtenez pas le montant que vous vous attendiez, vous devez réduire la qualité des services.

Il s'agit là, à certains égards, d'une question de priorités. Les coûts futurs de la santé et de l'enseignement supérieur sont considérés moins importants que ceux des sociétés pétrolières, des investisseurs, des banques ou même que le coût des nouveaux uniformes de l'armée. Voilà quelles sont les priorités du gouvernement. D'ici les cinq prochaines années, si l'on en juge par les documents budgétaires, le ministère de la Défense va voir son budget augmenter de 41 p. 100, alors que la Santé

nationale ne bénéficiera que d'une hausse de 14 p. 100. Cela semble être la priorité du gouvernement.

● (1720)

Je le répète, il n'y a pas seulement le fait qu'ils reçoivent moins d'argent, mais cela se répercute sur tous les autres services fournis dans la province. Le gouvernement génère de nouvelles recettes fiscales en imposant de nouvelles taxes de vente et en haussant le droit d'entrée dans les parcs nationaux, les frais du transport maritime, si le projet de loi C-75 sur la marine marchande du Canada est adopté; et les frais d'inspection agricole, et autres choses du même genre. Le gouvernement crée de nouvelles sources de revenus.

Il va recueillir avec ces nouvelles sources de revenus—et si l'on en croit les documents du ministre des Finances—plus de 35 milliards de dollars par année d'ici à 1990-1991. Là-dessus, seulement un milliard, ou 3 p. 100, a été alloué aux domaines sacrés des soins médicaux et de l'enseignement supérieur.

Le gouvernement a haussé les impôts de 35 milliards de dollars et il décide de ne consacrer que 3 p. 100 de cette hausse aux soins médicaux et à l'enseignement supérieur. Cela montre bien où sont ses priorités.

Ce que nous voyons, c'est un moyen détourné de supprimer l'assurance-maladie et de réduire l'accès à l'enseignement à un point tel que un de ces jours, l'assurance-maladie et les études supérieures seront réservés aux privilégiés de notre société.

Tommy Douglas, quand il a travaillé à la mise sur pied de l'assurance-maladie en Saskatchewan, et même de nombreux députés fédéraux qui ont parlé de l'instauration de cette mesure dans le pays rêvaient que, grâce à elle, personne au Canada ne renoncerait à se faire soigner faute de moyens. Les Canadiens ont accepté ce principe. Par son projet de loi, le gouvernement commet un abus de confiance. Les médecins eux-mêmes, qui devraient défendre le principe de l'assurance-maladie, violent eux aussi cette confiance en luttant pour la surfacturation. Le gouvernement retarde le jour où plus personne ne devra renoncer à des traitements médicaux en raison de leurs coûts.

Si le gouvernement se croyait responsable d'assurer des traitements médicaux pour tout le monde et une éducation supérieure de qualité pour toute personne suffisamment talentueuse et motivée, il aurait dû s'orienter dans cette direction au lieu de réduire les fonds.

Il est très important pour nous de veiller à ce que le Canada ne réserve pas les soins médicaux et l'enseignement supérieur à quelques privilégiés, comme tant d'autres pays.

Il n'est pas surprenant que la seule organisation qui ait approuvé ce projet de loi à l'étape du comité ait été la Chambre de commerce du Canada. Seulement deux provinces ont témoigné devant le comité. Le Nouveau-Brunswick a envoyé un mémoire écrit où il exprimait son opposition au projet de loi et a adopté à l'unanimité une résolution exhortant le gouvernement à ne pas lui donner suite. Les ministres de la Santé et de l'Éducation du Manitoba sont venus en personne plaider leur cause et exprimer leur opposition au projet de loi C-96.